

Séance Plénière - 20 octobre 2025

AMENDEMENT: Le bénévolat ne doit pas devenir du salariat déguisé

Rapport N° CD-2025-4-5-4

N° applicatif 13328

Exposé sommaire

Le présent rapport vise à “valoriser, encourager et soutenir l’engagement des alsaciens”, en rappelant que “455.000 bénévoles œuvrent quotidiennement dans 33.500 associations”. Ainsi, “près d’un alsacien sur quatre est bénévole associatif”.

La vitalité de l’engagement est à souligner, et son apport pour le vivre ensemble dans notre société est colossal.

Mais ne perdons pas de vue que dans diverses missions, ce bénévolat vient combler les carences de l’Etat et des collectivités, notamment dans les missions de solidarité.

Également, l’engagement bénévole est et doit rester par nature, altruiste et volontaire. Il permet d’agir pour le collectif, même s’il permet par ailleurs au bénévole de créer du lien social, parfois de reprendre confiance en soi, de développer des compétences, qui lui seront bénéfiques sur le plan personnel, quelle que soit sa situation individuelle.

Cependant, la Carte de l’Engagement Alsace proposée dans ce rapport, contre 250 heures de bénévolat par an, se rapproche du modèle du salariat.

Et il n’est pas précisé comment la Collectivité européenne d’Alsace pourrait mettre en œuvre cette mesure, à moyens humains constants, ni comment les associations pourraient assumer cette mission supplémentaire de comptabilisation des heures réalisées par chaque bénévole.

Cet amendement propose donc de supprimer cette action, pour se concentrer sur les réponses suivantes :

- Renforcer l’action publique là où elle fait défaut, notamment en termes d’hébergement d’urgence et d’aide alimentaire
- Renforcer l’aide aux associations dans leurs différents champs d’action, notamment par l’aide à la mutualisation de matériel et la mise à disposition de locaux
- Renforcer le pouvoir d’agir, dès le jeune âge

Amendement

En page 4, SUPPRIMER :

“Action 1 : La Carte Engagement Alsace

Créer une Carte Engagement Alsace destinée à :

- *reconnaître les heures de bénévolat et d'engagement,*
- *offrir des bonifications en signe de remerciement,*
- *valoriser les compétences acquises.*

Cette carte est destinée aux bénévoles associatifs et aussi à d'autres formes d'engagement telles que les collaborateurs occasionnels de service public, les bénévoles des bibliothèques d'Alsace, les membres du Conseil de développement, les membres du Conseil des jeunes, les veilleurs de mémoire, les tiers de confiance, les tiers bénévoles administratifs, etc.

Sur le modèle allemand développé dans le Bade-Wurtemberg, « la Ehrenamstkarte », la carte pourra être délivrée à partir de la justification d'un certain nombre d'heures d'engagement (250 heures par an, environ ½ journée par semaine) et permettra l'accès privilégié à des événements culturels, sportifs ou d'autres actions portées par la Collectivité européenne d'Alsace ou de ses partenaires.

Face aux enjeux liés au vieillissement de la population, une valorisation spécifique sera mise en œuvre pour reconnaître le bénévolat auprès des personnes âgées dépendantes et développer l'implication des citoyens dans ce secteur.”

Amendement déposé par **Monsieur Damien FREMONT** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.

